Mardi 21 Mars 1882. N^ro 23 VINGT-DEUXIEME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

Organe libéral du Valais

Paraissant le mardi et le vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Suisse: Un an fr. 8. Six mois fr. 4 50.
Trois mois fr. 3 50.
Etranger: le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES:
15 centimes la ligne ou son espace.
Adresser directement à l'imprimerie
Jos. BEEGER, à Sion.

Les annonces de provenance étrangère au canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de Publicité Haasenstein et Vogler.

Canton du Valais.

L'*Ami du peuple*, en annonçant la prochaine réponse de M. le doyen Delaloye à nos articles sur le Sonderbund, s'appuie sur l'autorité de lord Palmerston et de Guizot pour prouver la légitimité de la résistance des cantons de l'alliance. Le choix de ses garants a été malheureux et l'écrivain de l'*Ami du peuple* serait embarrassé de justifier son assertion, tandis qu'il nous serait facile de lui prouver que lord Palmerston s'est désintéressé dans cette campagne, dès qu'il a pu soupçonner qu'elle pourrait aboutir à la « polonisation de la Suisse. » Quant à Guizot, il avait un motif tout personnel d'agir contre l'intérêt et les sympathies de la France. Il voulait à tout prix rentrer dans le concert européen et se faire pardonner le mariage d'un prince d'Orléans avec la sœur de la reine d'Espagne Il avait mis son orgueil à rappeler le mot fameux de Louis XIV : « Il n'y a pas de Pyrénées. » Mais les puissances lui en gardaient rancune et c'est pour la faire disparaître qu'il entretenait avec les cours allemandes une correspondance antinationale, ce qui autorisait James Rotschild à dire au comte Colloredo, diplomate autrichien : « Guizot n'est « pas assez diplomate ; il est allé trop loin ; la « note qu'il a rédigée est trop forte ; il ne peut « pas intervenir ; il ne pourra pas faire mar- « cher un seul soldat ; rappelez-vous que c'est « James Rotschild qui vous l'a dit. » B. Meyer, T. II, p. 266.

Après la chûte du Sonderbund, les puissances allemandes poursuivaient leur projet d'intervention armée. B. Meyer T. II p. 228 nous donne le programme des aménités que nous réservaient les protecteurs de l'alliance. C'est le général Radowitz, diplomate prussien qui a la parole :

a) Rappel des ambassadeurs en déclarant que la Confédération suisse fondée par les traités de 1815 a cessé d'exister ;
b) Blocus des frontières ;
c) Mobilisation et envoi à la frontière de troupes plus considérables ;
d) Si ces mesures restent infructueuses, emploi de la force matérielle.

« Quel serait le mode le plus efficace d'une occupation militaire?

L'Autriche occuperait le Tessin. Les Etats limitrophes faisant partie de la Confédération germanique avec un corps auxiliaire prussien s'emparerait de Bâle-Campagne, la Franco du Jura bernois et la Sardaigne Genève. »

Après des publications pareilles, il n'est plus permis de douter que les chefs du Sonderbund comptaient plus sur l'intervention étrangère que sur leurs propres forces et il est heureux pour eux que ces documents n'aient vu le jour qu'après la clôture du procès de haute trahison qui leur avait été intenté ; car il aurait eu une autre issue.

Quand l'*Ami du peuple* ose dire que la religion était la cause déterminante de la création du Sonderbund, il fait montre d'un souverain mépris de l'intelligence de ses lecteurs ; ceux qui ont la faculté de penser, savent qu'aujourd'hui comme alors, ils ont le libre exercice de leur religion et ils seront, comme nous, pénétrés de reconnaissance pour la Constitution fédérale de 1848, qui nous a procuré 34 ans de paix et de prospérité, en même temps qu'elle a agrandi la considération des peuples et des gouvernements pour la nation suisse.

Sion, le 18 mars 1882.

Monsieur le rédacteur,

En réponse à la demande de renseignements, parue dans une correspondance du *Confédéré*, datée de Monthey, au sujet du procès intenté par des autorités de Bagnes, à M. l'avocat C. Besse je viens vous informer que ces autorités ont retiré leur plainte et que M. Besse s'est chargé des frais, et celà, à la suite d'un arrangement intervenu entre les parties et *communiqué* à la commission d'enquête.

Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

R. OALLÈVES.
Juge d'Instruction délégué.

L'orphelinat des filles étant, par une circonstance imprévue dans le cas de devoir rembourser une somme considérable, provenant de l'acquisition de l'immeuble qu'il occupe, vient, par l'organe de son comité, prier les dames et demoiselles de Sion de bien vouloir prêter encore leur gracieux concours pour une enchère qui aura lieu dans le courant du mois de mai prochain.

Tout en remplissant le devoir si doux de soulager les pauvres orphelins, ces dames, toujours si charitables et si obligeantes fourniront

---

40 FEUILLETON DU *CONFÉDERÉ*.

LE PLUS HARDI DES GUEUX

PAR

Alfred Assollant

— Alors les gens de la police qui disaient ça en ont menti !

— Certainement !

Elle se releva triomphante :

— Eh bien, pourquoi n'auraient-ils pas menti contre M. Rienquivaille comme ils ont menti contre toi ?

— En effet ! en effet !

Ce raisonnement m'embarrassait... Tout à coup, l'abbé me tira d'embarras en me disant :

— Alors, je puis vous lire la lettre ?

— Lisez, monsieur l'abbé, lisez ! Tout ce que vous ferez sera bien fait.

« Monsieur l'abbé,

« Vous m'avez donné la permission de vous raconter ce qui m'est arrivé dans la soirée d'hier, après que je vous eus quitté dans le bois de Vincennes.

XXXI

« Je vous écris du fond de mon souterrain, où, grâce à vous, j'ai trouvé un asile sûr et où personne, j'espère, ne viendra me chercher.

« Plus sûr qu'agréable, il est vrai, car je ne vois la lumière du jour que par un soupirail, et si ce n'était mon matelas, qui me sert tantôt à m'asseoir et tantôt a me coucher, je n'aurais que les dalles pour m'étendre et le mur de l'église pour appuyer ma tête. Béni soyez-vous, Monsieur l'abbé, pour toutes vos bontés ! Sans vous, je serais peut-être au fond d'un cachot de ce Châtelet d'où l'on ne sort que pour aller en place de Grève. D'ici, du moins, je pourrai sortir quand le lieutenant de police aura perdu mes traces... »

Je demandai avec étonnement :

— De quelle église parle-t-il ? Où l'avez-vous caché, ce vaurien, monsieur l'abbé ?

Le bon vicaire me répondit avec sa douceur ordinaire :

— A quoi vous servirait de le savoir ? Avez-vous envie de le dénoncer ?...

— Oh ! monsieur l'abbé ! s'écria Ninon, pouvez-vous croire que papa soit capable...

J'avoue que sa question m'avait mis en colère, moi aussi, et je protestai que jamais, quelque chose que ce vaurien pût avoir faite...

— Il n'a rien fait du tout, répliqua le vicaire, si ce n'est vous rendre service à vous et à ma chère Ninon.

Ces paroles furent dites d'un ton si impérieux que je n'insistai pas. Après tout, que m'importait l'endroit où Rienquivaille s'était réfugié, pourvu que ce ne fût pas chez moi ?

— Moi seul, continua l'abbé, je dois savoir où se cache ce jeune homme, qui vaut mieux que beaucoup de ducs, entendez-vous, mon cher Marteau ?

Puis reprenant sa lecture :

« Vous vous souvenez que je suis parti avec notre ami le quincaillier dans la voiture où les infâmes ravisseurs devaient transporter Mlle Ninon. Le cheval était de pur sang limousin et ne cessa de galoper qu'à la Bastille, où je descendis suivant vos sages recommandations ; car le quincaillier, sans méchanceté (c'est le meilleu

au public généreux une nouvelle occasion de pouvoir admirer et enchérir avec cet empressement si connu, les ouvrages de leurs belles mains.

Le Comité.

M. Edmond Barberini, de Sion, a obtenu le diplôme de forestier au polytechnicum de Zurich.

On nous écrit :

Au mois de décembre dernier, un négociant de Sion s'était permis de placer quelques petits futs aux abords de l'abreuvoir du Nord pour les remplir d'eau. M. de L. conseiller municipal, vint à passer. Du ton hautain et cassant qu'il imprime d'habitude à sa voix criarde et fausse, ce magistrat s'adressant au fontainier qui se trouvait sur place lui dit : " Faites retirer ces futs immédiatement. Les abords des abreuvoirs doivent toujours être libres à l'accès du bétail. Le négociant entendit. Le ton lui parut insolent, mais l'ordre juste et il s'empressa de s'y conformer.

Or voici que, depuis quatorze jours, le même négociant voit trois grands futs encombrer les abords de l'abreuvoir du midi. Etonné du relachement subit de nos fonctionnaires le négociant demande à qui appartiennent ces futs. Il lui est répondu qu'ils ont été placés où ils se trouvent par un employé de la S. V. de Sion.

Fort bien, mais alors la même facilité devrait être accordée à tout le monde à moins que le directeur de la susdite société, n'éprouve le besoin de s'accaparer, même à cette saison de ce monopole des abreuvoirs, au détriment des animaux à l'usage desquels on les croyait destinés.

Confédération suisse.

Elections Tessinoises. — Nous recevons, sous la signature de M. Togni et sous le couvert d'un pli de la *commissione d'ichiesta del Consiglio nationale*, la circulaire suivante adressée par la sous-commission, MM Brunner, Philippin, Stœssel, à Messieurs les membres de la commission de vérification des pouvoirs du dit conseil :

Lucerne, le 11 mars 1882.

Messieurs et chers collègues,

Après trente quatre jours consécutifs passés dans le Tessin, la sous-commission d'enquête a reconnu la nécessité d'interrompre ses opérations afin de procéder à une récapitulation et à un classement de ce qui avait été fait et de rendre exactement compte de ce qui pouvait rester à faire.

Ce travail de classement étant terminé, la sous-commission s'est réunie aujourd'hui à Lucerne pour en délibérer, et elle a pris les résolutions suivantes qu'elle croit devoir communiquer aux membres de la commission de vérification des pouvoirs du Conseil national, et rendre publiques :

1° Il n'est pas possible de déclarer l'enquête close ; elle doit au contraire être complétée sur plusieurs points importants qui ont été arrêtés et précisés par la sous-commission. Il ne peut dès lors être donné aucune publicité aux résultats de l'enquête à ce jour, puisque ces résultats ne sont pas définitifs.

2° Les faits sur lesquels l'enquête doit porter encore étant clairement définis, il suffit qu'un seul commissaire, accompagné du secrétaire de la commission, se rende de nouveau dans le Tessin. Ce sera d'ailleurs une diminution d s frais.

3o La décision prise par la commission, en janvier dernier, de faire traduire en allemand et en français l'enquête rédigée en langue italienne, a été immediatement mise à exécution. Cette traduction est à peu près terminée, à ce jour, pour ce qui concerne la langue allemande ; elle est très avancée et on la continue activement pour ce qui concerne la langue française.

4o Dès que l'enquête sera close, la sous-commission rédigera son rapport à la commission sous la forme " d'un projet de rapport à soumettre au Conseil national. "

5o En conséquence, au moment où la commission sera nantie de notre travail, elle recevra communication :

a) De l'enquête en original italien ;

b) De sa traduction en allemand et en français.

c) Du rapport de la sous-commission dans la forme qui vient d'"être indiquée. Ce rapport sera envoyé aux membres de la commission avant la réunion de celle-ci.

6o En tout état de cause, la commission sera réunie pendant la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée fédérale, pour recevoir les communications qui pourront lui être faites à ce moment.

7o Enfin, en l'état actuel des choses, la sous-commission estime que le Conseil national devra être saisi du rapport et des propositions de la commission dans la session ordinaire du mois de juin prochain. Nous ferons, de notre côté, dans ce but, tout ce qui nous sera possible.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs et chers collègues, l'expression de nos sentiments affectueux.

LES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION :

Brunner, Philippin, Stœssel.

Assemblée fédérale. — La commission des tarifs se réunira à Berne dès le commencement d'avril pour préparer la discussion de l'Assemblée fédérale pour le traité de commerce franco-suisse. Son travail devant être fort long, on ne prévoit pas que les conseils puissent être convoqués avant la seconde quinzaine d'avril. D'un autre côté, ilsne peuvent guère l'être plus tard, car si le traité n'est pas ratifié, il faut qu'ils aient le temps de discuter en seconde lecture le projet de tarifs.

Gothard. — La compagnie du Gothard a saisi le cautionnement de l'entreprise Favre. Celle-ci a opposé à cette saisie et en même temps s'est adressée au Conseil fédéral pour lui demander de continuer ses bons offices de médiateur et de faire auprès des parties une dernière tentative de conciliation.

Nouvelles des Cantons

VAUD. — Le 16 mars à 10 h. du soir, le sieur Gerrin négociant de la Terrassière, à Genève, en compagnie d'une autre personne, conduisait à Rolle un camion chargé d'un fût d'huile d'olive contenant 258 kilos, d'un autre plus petit, d'un estagnon, d'une caisse de 106 douzaines d'œufs, de corbeilles d'oignons, etc. ; arrivé au-dessous de Prangins, le cheval, qu'ils avaient loué d'un voiturier de leur voisin, se retourna avec un mouvement si brusque que le camion fut renversé du coup. On estime à 70 kilos l'huile répandue sur la route et à 50 douzaines d'œufs perdus ; si on y ajoute l'oignon, etc. ; on

---

homme du monde), mais par plaisir de parler, aurait pu dire le lieu de ma retraite et me livrer ainsi à mes persécuteurs.

« Je mis donc là pied à terre, et je me traînai plutôt que je marchai vers l'église, ayant perdu beaucoup de sang, bien que mes blessures ne soient pas très graves... »

Ici Ninon fit un geste d'épouvante.

— Rassure-toi, ma chère enfant, dit le vicaire. Depuis que j'ai reçu cette lettre, je l'ai vu, dans la matinée, je l'ai même pansé ; il va bien maintenant. Il est blessé à la cuisse, au bras et à la poitrine, mais il en sera quitte pour garder la chambre (c'est-à dire le souterrain) pendant quatre ou cinq jours. Il a bon appétit d'ailleurs et le gaillard n'est pas de ceux qui se laissent mourir.

« ... Le sacristain me reçut à merveille, me donna un matelas, me promit des draps pour aujourd'hui, et ce matin, m'a donné du pain, du vin et du jambon, disant que l'ami de M. le premier vicaire de Saint-Merry ne devait manquer de rien, qu'il vous devait trop pour oublier jamais vos bienfaits et beaucoup d'autres choses qui ne m'ont pas étonné, car n'êtes-vous pas en tous lieux le protecteur et le père des malheureux ?... »

L'abbé s'interrompit, tourna un ou deux feuillets de la lettre, qui était longue, et nous dit :

— Je passe quelques compliments et remerciements. Voici la suite :

« Par un hasard singulier et tout à fait heureux, je me trouvais en pays de connaissance chez le sacristain... Vous vous souvenez de la petite émeute qui m'a conduit chez M. Marteau et qui m'obligea à m'y réfugier pendant quelques jours. Vous aviez vu aussi cette petite fille charmante que les gens de la police voulaient enlever, et que je leur arrachai à coups d'épée, ce qui a manqué de me faire pendre ?... Et bien ! cette petite fille était celle du sacristain.

« Elle m'a reconnu tout d'abord, en même temps que sa mère, et a crié :

« — Maman, voici M. Rienquivaille qui m'a sauvée samedi de l'autre semaine.

« Vous jugez de la joie du père et de la mère. L'un et l'autre ont voulu tout d'abord me céder leur chambre et se mettre à mon service. Je les en ai empêchés. J'ai expliqué que j'avais une autre affaire sur les bras, qu'il fallait avant tout me cacher...

« Alors le bon sacristain m'a dit : Monsieur Rienquivaille, vous avez manqué de vous faire tuer pour mon enfant ; je me ferai tuer pour vous, s'il le faut... Je mettrais le feu à l'église plutôt que de dire un mot qui pût vous compromettre, et si la police vient vous chercher ici, n'ayez pas peur, j'ai des amis dans le quartier, et nous avons tous bon bras à la mancher ça ne se passera pas comme ça !

« Vous voyez, monsieur l'abbé, que votre protection m'a porté bonheur. Maintenant, dites-moi, je vous prie, ce qui est arrivé après mon départ, si l'on est resté tranquillement au logis, si M. Marteau se porte bien, si Mlle Ninon n'a pas souffert des émotions d'hier... »

L'abbé tourna encore un ou deux feuillets et dit tout à coup :

— Le reste n'intéresserait pas Ninon.

En même temps, il me faisait signe de l'œil que rien au contraire n'était plus intéressant, et qu'il avait quelque chose à me dire en particulier ; mais Ninon, qui vit le signe et qui était curieuse, ou qui peut être devinait le reste de la lettre, ne voulut pas redescendre dans la boutique, comme je l'y engageais.

J'avais beau lui dire :

(A suivre.)

aura une idée de cette salade gigantesque.

SOLEURE. — Mercredi dernier a été chargé dans les ateliers d'Olten le premier envoi de matériel de chemin de fer que M. Riggenbach devait exécuter d'après son système pour un chemin de fer de montagne près de Rio de Janeiro ; cet envoi se compose de 19 wagons remplis de rails, de parties de ponts, etc., que suivront prochainement quatre locomotives avec les wagons nécessaires. Un monteur originaire de Witznau, M. Biedermann, se rendra sous peu de jours à Rio pour y recevoir cet envoi et mettre la ligne à exécution.

TESSIN. — Dimanche dernier ont eu lieu à Lugano les élections municipales. Malgré l'absence de compétition, le scrutin a été assez fréquenté. La liste libérale a passé à l'unanimité des voix.

Le parti libéral organise un grand tir cantonal, qui doit avoir lieu à Bellinzone l'été prochain. On compte aussi sur un concours considérable de tireurs confédérés.

Les autorités cantonales et les localités les plus intéressées préparent des fêtes publiques pour l'ouverture imminente de la ligne du Monte-Cenere. Evidemment tous les Tessinois salueront avec enthousiasme le jour où tombera cette barrière du Cenere qui a été souvent l'occasion de graves conflits, et plusieurs fois un véritable danger pour l'unité de notre canton.

BALE. — Le Grand Conseil a élu président M. Wackernagel, rédacteur des *Basler Nachrichten*.

BERNE.—Le fils de M. Büki-Marcuard, âgé de 7 ans, était hier à l'école quand une femme inconnue vint l'y chercher sous prétexte que sa mère l'attendait sur la place des Orphelins. Dès lors le jeune garçon a disparu, et le père recevait le soir-même une lettre l'avertissant que l'enfant serait tué à moins d'une rançon de 50,000 francs La police a pris des mesures pour retrouver les malfaiteurs.

GENÈVE. — Quoique le délai référendaire ne coure que depuis quinze jours sur la subvention accordée à MM. Dossaud et Revel pour la construction d'un chemin de fer à voie étroite, le chiffre de 5,000 signatures a été réuni ; les communes représentées comme les plus interessées à la création de la voie étroite signent comme les autres. On prévoit une forte majorité pour le rejet de cette loi.

Nouvelles Etrangères.

France.

Le *Journal des Débats* vient de lancer un article qui fait une sensation considérable, aux Chambres surtout. M. Say menace de se retirer si on ne souscrit pas à ses volontés ; il est persuadé de l'autorité de ses théories financières, et si on n'accepte pas ses plans, il se retirera. Donc une nouvelle crise est à l horizon, on s'y habitue du reste, c'est la conséquence de cette politique personnelle qui vient en tout et partout se substituer à la politique du parlement. M. Say a présenté un programme financier ; il n'est pas le cabinet tout seul, néanmoins il fait de par son organe les *Débats*, une déclaration qui est toute comminatoire. La presse a accueilli la menace avec philosophie. S'il se retire on le remplacera et voilà tout ; telle est la note générale, à laquelle on ajoute : " pourvu que ce ne soit pas M. Allain-Targé. „

Dans les couloirs on s'occupait beaucoup de l'incident et on parlait des espérances du parti gambettiste.

Russie.

— Le général Skobeleff a déclaré au club des officiers de St-Pétersbourg que ses camarades devaient le connaître suffisamment pour savoir qu'il ne parlait et n'agissait jamais qu'avec réflexion et conviction, et que ce qu'il a dit à Paris et à Varsovie était conforme à ses principes. " La cour, a-t-il ajouté, partage les opinions que j'ai manifestées, mais l'empereur n'ose pas les approuver publiquement, par crainte de M. de Bismark. „

Les journaux russes continuent à affirmer que le général Skobeleff reçoit d'Allemagne d'innombrables lettres de menaces. Le général aurait dit à un de ses amis qu'il n'aurait pas reçu moins de 43 provocations en duel, à la suite de ses discours.

Italie.

Le 14 mars' jour anniversaire de sa naissance, le roi a passé la revue des troupes de la garnison de Rome. La revue avait lieu dans la rue Nationale. Le roi était suivi d'un état major des plus nombreux. On remarquait à son côté M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne, en uniforme militaire, qui paraissait s'entretenir avec le prince avec une certaine chaleur.

Le roi a paru triste, préoccupé, ce qui s'explique aisément par la mort récente de vieux et fidèles amis. Mais il cheminait à travers la foule sans nulle précaution ; la présence d'agents de police assez nombreux ne pouvait servir à grand'chose. Le roi d'Italie n'a aucune raison pour redouter les assassins, et aucun de ses actes n'est de nature à les provoquer.

Les troupes étaient bien équipées et avaient bon air. Le nombre des soldats présents était de 5 à 6000.

FAITS DIVERS.

Vins. — Il est question dans ce moment de curieuses et intéressantes expériences qui seraient faites sur les vins traités par l'électricité.

Des électrodes plongés dans le vin et tenus en activité auraient rendus agréables et moelleux des vins durs et " inbuvables. „

Des expériences continuées auraient démontré que le courant électrique, agissant sous quelque forme que ce soit, modifie les vins, les vieillit et les améliore.

Le bitartrate est décomposé ; la potasse mise en liberté sature l'acide du vin et lui enlève ce que les vignerons appellent la fierté.

Enfin, vous voyez, il est question tout simplement d'improviser électriquement du vin vieux. Au moyen de l'électricité, nous aurons en quelques jours du vin de huit, dix, vingt ans.

Qu'on dise que la science ne fait pas de progrès et que nous ne sommes pas dans un siècle où tout va vite.

EMIGRATION.

Il y a un mois environ, la Société d'utilité publique entendait la lecture d'un mémoire sur l'émigration présenté par M. Messerli, géomètre ; ce mémoire très-bien fait ne pouvait pas manquer d'attirer l'attention ; une commission fut nommée pour approfondir la question, et celle-ci à son tour vient de présenter son rapport.

Cette commission expose que les déboires, les contrariétés, les échecs qui assaillent nombre d'émigrants, proviennent généralement d'informations inexactes sur les pays qu'ils ont choisi pour s'y fixer, ainsi que de leur inexpérience du voyage et des hommes en général. Par conséquent, sans se laisser éblouir par le mirage de la colonisatiou, la commission, se renfermant dans des limites plus modestes et plus sages, conseille la fondation d'un bureau qui réunirait les informations les plus circonstanciées sur les principaux pays qui attirent l'émigration, ainsi que sur les meilleures voies pour y arriver, les précautions à prendre, etc. Ce bureau devrait aussi recueillir les renseignements spéciaux qui lui seraient demandés. Pour atteindre ce but, il aurait à rechercher d'abord des membres correspondants dans les principales villes de la Suisse, à se mettre en rapport avec les autorités fédérales et cantonales et avec les consuls suisses à l'étranger, et devrait s'ppliquer surtout à obtenir des renseignements d'émigrés suisses, soit par eux-mêmes directement, soit par l'entremise de leurs familles résidant en Suisse.

Ce bureau se mettrait ainsi en position, non-seulement de fournir des renseignements surs et corrects aux nouveaux émigrants, mais encore de servir de point de ralliement aux suisses établis loin de la mère patrie qui auraient des communications à faire ou des informations à demander.

La commission se propose de nommer ce bureau : *Office national d'informations pour les émigrants suisses*, et de le placer sous le patronage de la Société d'utilité publique et de la Société de géographie de Genève. Cette dernière société concourt en effet à la fondation, et sera d'une grande utilité tant par les riches matériaux qu'elle possède que par ses relations à l'étranger.

Les premières ressources de cet office ne peuvent provenir que de dons ou des cotisations de ses adhérents, qui deviendront les abonnés des publications périodiques qu'il fera en français et en allemand. Selon les services qu'il rendra, il pourra prétendre plus tard à des subventions des gouvernements.

La Société d'utilité publique ayant approuvé ce plan, a décidé de procéder à la fondation de l'office des émigrants, de concert avec la Société de géographie.

Dernières nouvelles.

Une triste série d'accidents a marqué la fin de la semaine. Dans une rixe qui a éclaté hier à l'Abordage entre jeunes gens, l'un d'eux a reçu un coup de couteau à l'oreille. Une autre rixe a éclaté dans un café entre un Jurassien et un Allemand. L'un d'eux a reçu au crâne une bouteille lancée avec une telle violence qu'en rebondissant elle a brisé le treillage et une vitre du café.

Rue Martheray un cocher d'omnibus est tombé de son siége. Ses blessures ne sont pas très-graves. Rue de l'Halle, enfin, un fiacre a renversé un petit enfant de sept ans et lui a enfoncé plusieurs côtes. Il a été immédiatement transféré à l'Hôpital. (*Revue*).

ANNONCES.

AVIS.

La route du Simplon sera ouverte aux voitures sur roues, sur tout son parcours, dès aujourd'hui, 21 mars.

Sion, le 21 mars 1882.

Le Département des Ponts et Chaussées.

Vin cuvé 1880

Vendable par 480 litres.

Ch. Pignat

MONTHEY. 41—2-2

Ce ***Bitter ferrugineux*** est recommandé en Suisse par les principaux docteurs et agit avec efficacité pour combattre l'***anémie*** les ***digestions difficiles*** et la ***faiblesse du système nerveux***. Prix de la bouteille avec mode d'emploi fr. 2 50.

Dans un emploi régulier une bouteille suffit pour deux à cinq semaines, suivant la constitution.

Dépôts : dans la plupart des pharmacies en Suisse, à Sion : PHARMACIE de QUAY. 37 ??-2

CONFECTIONS POUR DAMES

Reçu au Bazar de Mme Badan à Bex, un grand choix de confections d'une des meilleures maisons de Paris, telles que: jaquettes pour misaison, paletots cachemire et visite, marchandise soignée ; prix très modérés 38 3 3

Jean IMBIEDERLAND fils

marchand-tailleur, SION.

Se recommande au public valaisan pour tous les articles qui concernent son état ; il travaille aussi à façon à des prix modérés.

Le soussigné prévient l'honorable public qu'il vient de prendre à son compte l'atelier de charpentier tenu précedemment par M. Joseph Hænny, promenade du Nord, à Sion. Il fera son possible pour satisfaire les personnes qui voudront lui confier du travail.

40 3v2 François ANSERMET.

---

chez W. ELSNER et FILS meuniers à BEX.

Farines, Son, Recoupe, Polente d'Italie et du pays. AVOINE pour semis et pour chevaux.

GRAINES FOURRAGÈRES

telles que : esparcette, trèfle, luzerne, fenasse, blé noir. *Qualité de 1er choix.*

Gros et détail. 32 3-2

AGENCE de LOCATION et de PLACEMENT

DE VINCENT NICOLIER

PRÈS DE LA GARE **MONTREUX** PRÈS DE LA POSTE

Placement d'employés des deux sexes pour le pays et l'Etranger. Agence pour vente, et achat, et régie d'immeubles. Locations de Villas, d'appartements meublés ou non meublés.

Renseignements, Commission, Expédition
Représentation de Commerce. (H 1416 X) 30-v2-2

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE

Fondée en 1819, à Paris, rue Richelieu 87.

Fonds de garantie entièrement réalisé 220 millions

Capitaux en cours au 31 décembre 1880 fr. 597,356,664.
Rentes constituées . . . . . 11.046,440.

S'adresser à M. **Emile Joris,** avocat, agent général pour le Valais, à Martigny.

16 10—36

L'UNION

Compagnie mutuelle d'assurances pour bétail.

Avec le consentement du haut Conseil d'Etat nous sommes en cas de commencer notre activité dans le canton du Valais, et nous nous recommandons au mieux à tous les propriétaires de chevaux et de bétail pour la conclusion de contrats d'assurances.

L'„UNION," concessionnée déjà depuis un certain temps dans les cantons de Berne, Soleure, Zurich, Grisons, Thurgovie et Schaffhouse, s'est acquise promptement la confiance des propriétaires de bétail, vu que son représentant général est domicilié à Berne, où un cautionnement suffisant est déposé, et qu'en cas de différences la dite Compagnie admettra toujours les autorités judiciaires du canton respectif. — Tous les dommages arrivés jusqu'à présent, ont été réglés entièrement dans le plus bref délai.

Nous avons remis notre agence principale à Monsieur

A. FURGER, *médecin-vétérinaire, à* ***Sion,***

qui sera toujours prêt à donner tous les renseignements désirables ; sur demande il expédiera gratuitement les prospectus et recevra volontièrement des propositions d'assurances.

BERNE, Janvier 1882.
SION,

L'agent principal pour le canton du Valais :

A. FURGER.

(H175Y)

Le représentant général pour la Suisse :

10 2-1 **Ed. RISOLD.**

Pour prévenir et guérir radicalement

Engelures,

Gerçures, Dartres et toutes les maladies de la peau, dissiper les impuretés du teint, en lui procurant blancheur et fraîcheur, rien de supérieur au;

Savon Soufre et Goudron

de **Callet & Cie à Nyon.**

En vente à 80 cts. le morceau, enveloppe chamois:

Dans les pharmacies Muller, Zimmermann, de Quay à Sion. de Chastonnay à Sierre. de Werra à St-Maurice. Perrin à Martigny. Michel Duingt, à Saxon-les Bains. 3 8 2×30—

ON DEMANDE

pour une fabrique de chemises (Médaille Paris 1878) un *représentant* pour la clientèle particulière. Revenu 15 à 2500 fr. par an. Ecrire T. H. poste-restante Bâle, 22-2-2

Le bureau de placement

AUTORISÉ ET RECOMMANDÉ

de B. BIOLEY à Martigny-Bourg

Vu le grand nombre de demande de domestiques, les servantes qui désirent des places, sont assurées d'être placées avantageusement dans la quinzaine.

Veuillez vous adresser aux sous-agences à Sion : M. Zen-Klusen, relieur ; à Monthey : M. Jos. Charrière ; à Martigny- Ville : M. Valentin Girard ; à Bagnes : M. Guigoz, négociant ; à Trient M. Félix Chappot. 14-93

Travaux en asphalte

Pour tout ce qui concerne l'application d'asphalte s'adresser à Pierre DALBARD, rue des Bosquets, Vevey. —— Ouvrage garanti et prix modérés. 34 v?-2